

Combien j ai de délai avant la revalorisation du prix

Par Franck69, le 23/04/2019 à 22:10

Bonjour,

Mon constructeur me réclame près de 2000 euros car la revalorisation du BT01 s'applique. Dans mon CCMI la clause 3-2-a est bien cochez. Entre la signature du CCMI et mon obtention de mon prêt (date la plu défavorable+1 mois) il s'est écoulé 413 jours. A ça ils ont retiré 5 mois.et il arrive à cette somme avec des coefficients. Or sur mon CCMI, le commercial à inscrit en toute lettre : 5 mois de prix ferme + le temps de la construction (9 mois convenu ensemble). Ai-je donc que 5mois comme me dit mon constructeur ou 14 mois?

Merci par avance